NIVEAU 2
d'alerte

NEWS

Prochaine date / Update

CONTRÔLE DE QUALITÉ D'EAU - CYANOBACTÉRIES
POUR LES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE LOISIRS
ETANG DES NOUES

PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES

RESTRICTIONS

CERTAINES PRÉCAUTIONS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES :

⚠ Éviter d'ingérer l'eau - *Avoid ingesting water*

⚠ Prendre une douche soignée après l'activité nautique ou de loisir - *Take a shower after the water activity*

⚠ Nettoyer le matériel et les équipements après utilisation - *Clean your equipment*

⚠ Ne pas laisser les animaux domestiques consommer cette eau, ni s'y baigner - *Do not allow pets to consume this water or bathe in it*

⚠ La consommation des poissons pêchés est déconseillée - *Do not eat caught fish*

ACTIVITÉS INTERDITES DANS LES ZONES DE DÉPÔTS D'ALGUES OU D'ÉCUMES

(PROHIBITED ACTIVITIES IN SEAWEED OR SCUM DEPOSIT AREAS)

INTERDICTION PERMANENTE

BAIGNADE STRICTEMENT INTERDITE
- BATHING STRICTLY PROHIBITED -
(arrêté n°2010/601 du 18/06/2010)

Pêche :
- float-tube et pêche avec immersion partielle (bottes ou waders) : **INTERDIT**
- pêche en barque : **AUTORISÉ**

Ski nautique et nage avec chiens : INTERDIT

Pratiques assimilables à la baignade et manifestations/compétitions (triathlon, pédalos...) : INTERDIT

Planche à voile : INTERDIT

Autres types de navigation (engins volants (foils), canoë-kayak, paddle, barque,...) : **INTERDICTION PERMANENTE**



Pour plus d'informations : Mairie de Cholet au +332 72 77 20 30 / Agence Régionale de Santé au +332 49 10 41 21 : http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin - In case of appearance of health problems, consult a doctor

NIVEAU 2 *d'alerte*

NEWS

Prochaine date / Update

CHOLET ville et agglomération

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

CONTRÔLE DE QUALITÉ D'EAU - CYANOBACTÉRIES

POUR LES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE LOISIRS

LAC-RESERVOIR DU VERDON

PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES

RESTRICTIONS

CERTAINES PRÉCAUTIONS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES :

⚠ Éviter d'ingérer l'eau - *Avoid ingesting water*

⚠ Prendre une douche soignée après l'activité nautique ou de loisir - *Take a shower after the water activity*

⚠ Nettoyer le matériel et les équipements après utilisation - *Clean your equipment*

⚠ Ne pas laisser les animaux domestiques consommer cette eau, ni s'y baigner - *Do not allow pets to consume this water or bathe in it*

⚠ La consommation des poissons pêchés est déconseillée - *Do not eat caught fish*

ACTIVITÉS INTERDITES DANS LES ZONES DE DÉPÔTS D'ALGUES OU D'ÉCUMES

(PROHIBITED ACTIVITIES IN SEAWEED OR SCUM DEPOSIT AREAS)

INTERDICTION PERMANENTE

BAIGNADE STRICTEMENT INTERDITE

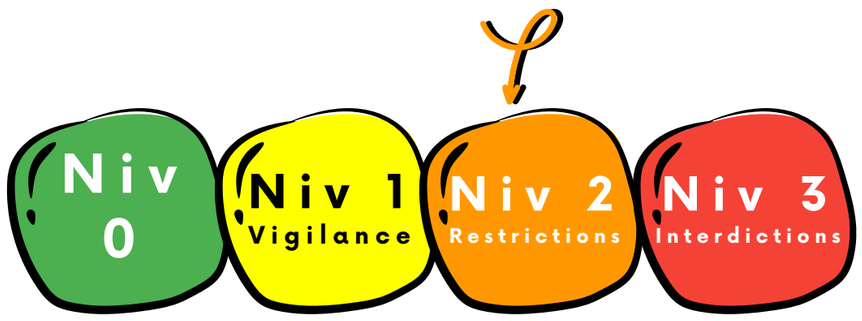
- BATHING STRICTLY PROHIBITED -

Pêche avec immersion partielle (bottes ou waders) : **INTERDIT**

Planche à voile : INTERDIT

Autres types de navigation (engins volants (foils), canoë-kayak, paddle, barque,...) : **INTERDICTION PERMANENTE**

Pratiques assimilables à la baignade et manifestations/compétitions (triathlon, paddle...) : INTERDIT



Pour plus d'informations : Mairie de Cholet au +332 72 77 20 30 / Agence Régionale de Santé au +332 49 10 41 21 : http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin - In case of appearance of health problems, consult a doctor

NIVEAU 2 *d'alerte*

NEWS

Prochaine date / Update

CONTRÔLE DE QUALITÉ D'EAU - CYANOBACTÉRIES

POUR LES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE LOISIRS

LAC-RÉSERVOIR DE RIBOU

PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES

RESTRICTIONS

CERTAINES PRÉCAUTIONS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES :

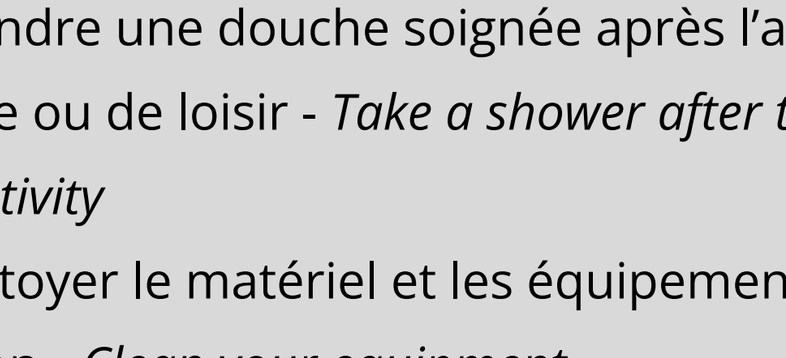
⚠ Éviter d'ingérer l'eau - *Avoid ingesting water*

⚠ Prendre une douche soignée après l'activité nautique ou de loisir - *Take a shower after the water activity*

⚠ Nettoyer le matériel et les équipements après utilisation - *Clean your equipment*

⚠ Ne pas laisser les animaux domestiques consommer cette eau, ni s'y baigner - *Do not allow pets to consume this water or bathe in it*

⚠ La consommation des poissons pêchés est déconseillée - *Do not eat caught fish*



ACTIVITÉS INTERDITES DANS LES ZONES DE DÉPÔTS D'ALGUES OU D'ÉCUMES

(PROHIBITED ACTIVITIES IN SEAWEED OR SCUM DEPOSIT AREAS)

INTERDICTION PERMANENTE

· BAIGNADE STRICTEMENT INTERDITE
- BATHING STRICTLY PROHIBITED -

· Pratiques assimilables à la baignade et/ou manifestations / compétitions (triathlon, plongée…)

Pêche :
· float-tube et pêche avec immersion partielle (bottes ou waders) : **INTERDIT**
· pêche en barque (moteurs thermiques INTERDITS) : **AUTORISÉ**

Aviron :
· **SEULE la pratique encadrée est autorisée** (club local) sur les supports collectifs inchavirables
(**pratique individuelle : INTERDIT**)
· Pratique libre autorisée SEULEMENT pour les sportifs inscrits sur une liste de haut niveau ou utilisateurs du niveau 3 minimum

Voile (dériveurs, multicoques, supports collectifs…) :
· **SEULE la pratique encadrée est autorisée** (club local) sur les supports collectifs inchavirables
(**pratique individuelle : INTERDIT**)
· Pratique libre autorisée **SEULEMENT** pour les sportifs inscrits sur une liste de haut niveau ou utilisateurs du niveau 5 minimum

Canoë-Kayak :
· **SEULE la pratique encadrée est autorisée** (club local) sur les supports collectifs inchavirables
(**pratique individuelle : INTERDIT**)
· Pratique libre autorisée **SEULEMENT** pour les sportifs inscrits sur une liste de haut niveau ou utilisateurs du niveau rouge minimum

Paddle : INTERDIT

Planche à voile et engins volants (foils): INTERDIT

Pour plus d'informations : Mairie de Cholet au +332 72 77 20 30 / Agence Régionale de Santé au +332 49 10 41 21 : http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin - In case of appearance of health problems, consult a doctor